

Dépêche AEF : Parcoursup : la CPU alerte sur le risque d'absence de licence avec option santé, "faute de clarté sur les moyens"

5-6 minutes

La CPU alerte le ministère "sur la manière dont est gérée la mise en place des études de santé", dans un courrier adressé à Frédérique Vidal le 11 décembre 2019, qu'AEF info s'est procuré. Trois "obstacles" sont mis en avant par la CPU : le manque de moyens, les délais d'organisation et les capacités d'accueil. Selon la conférence, les dialogues de gestion étant retardés, "empêchant toute réponse sûre quant aux moyens avant fin janvier, voire février", certaines universités renonceront à afficher sur Parcoursup les licences avec une option accès santé (LAS).



"Les présidents d'université, vice-présidents formations, doyens de faculté de santé ont tour à tour alerté et alertent vos services et le cabinet sur la manière dont est gérée la mise en place des études de santé 2020, sans réelle prise en compte de ces difficultés à venir." C'est ce qu'écrit la CPU, dans un courrier daté du 11 décembre adressé à Frédérique Vidal, qu'AEF info s'est procuré.

Déjà, le 14 novembre, la CPU publiait un [communiqué de presse](#) sur la réforme des études de santé "compromises faute de moyens". "Quatre semaines plus tard, les remontées du terrain se font plus pressantes, et la situation semble d'être encore dégradée", est-il décrit dans le courrier.

Pour rappel, l'[arrêté](#) et le [décret](#) sur l'accès aux formations de

médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ont été publiés au *Journal officiel* le 5 novembre 2019. Ils précisent les différents parcours de formation permettant de rejoindre l'une des quatre formations de santé à la suite de la suppression de la Paces : parmi lesquels, une "licence avec une option accès santé" (LAS) et un "parcours spécifique accès santé" avec une option d'une autre discipline (Pass) ([lire sur AEF info](#)).

Obstacles : moyens, calendrier et capacités d'accueil

"Nous faisons, tous ensemble, le constat d'une impasse quelques jours avant l'affichage sur Parcoursup. Trois obstacles nous semblent être mis en avant : le manque de moyens notamment humains, les délais d'organisation (locaux, enseignants disponibles) et les capacités d'accueil", écrit la CPU.

"Tandis qu'il nous avait été annoncé au départ que la mise en œuvre de la réforme serait pilotée au niveau du ministère, les services nous renvoient désormais aux différents dialogues stratégiques et de gestion, dont les documents sur ce volet ont évolué au fil des semaines, et dont le timing ne permet désormais plus une mise en œuvre sereine."

Les universités attendent une visibilité sur les moyens

Par ailleurs, "pour les universités qui n'ont pas de composante santé, et qui souhaiteraient vivement avoir leur place dans cette réforme, il s'avère qu'elles ne seraient pas financées, malgré les surcoûts induits, sans augmentation de leurs capacités d'accueil dans Parcoursup. Pour les universités qui ont une composante santé, d'autres difficultés de mise en œuvre apparaissent, notamment en raison du flou lié au financement, qui contraint les échanges avec les différentes composantes."

"Cependant, les DSG sont retardés, empêchant toute réponse sûre quant aux moyens avant fin janvier, voire février. Dès lors, plusieurs CFVU ont décalé leur décision, voire donné un avis négatif souvent en raison d'un défaut de visibilité sur ces moyens attribués. Dans ces conditions, certaines universités vont renoncer à afficher des LAS, et attendront une plus grande visibilité sur les moyens", prévient la CPU.

Parcoursup "incompatible" avec les délais du dialogue de gestion

À cela s'ajoute le calendrier de Parcoursup qui "apparaît totalement incompatible avec les délais du DSG : les universités doivent paramétrer les mentions qui proposeront les LAS avant le 19 décembre et le nombre de places avant le 17 janvier, sans aucune visibilité sur les moyens avant fin janvier ou début février. Le risque est le suivant : faute de clarté sur les moyens, il n'y aura alors pas de LAS pour le 19 décembre ni de capacités d'accueil

affichées en LAS pour le 17 janvier", martèle la conférence.

Ainsi, elle demande "une notification rapide et claire du ministère aux établissements, témoignant de moyens en suffisance pour accompagner la réelle ambition politique de cette réforme, [qui] serait de nature à garantir sa mise en œuvre".

Quels moyens annoncés ?

Le Cneser du 19 novembre s'était prononcé sur la répartition des moyens 2020. Il était indiqué que les 6 M€ de moyens nouveaux non récurrents visant à accompagner la réforme des études de santé bénéficieront à 37 universités qui recevront entre 108 000 € et 358 000 € ([lire sur AEF info](#)). Une note envoyée aux élus de l'instance précisait également qu' "une enveloppe complémentaire sera attribuée dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion". Frédérique Vidal a déclaré au Sénat que cette enveloppe complémentaire pourrait dépasser les 10 M€ prévus initialement.